

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
--  
ARRÊTÉ

**La Présidente de Limoges Métropole**

du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à **Mme Laurence MARIN**, Directrice générale adjointe des services et Directrice du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables, **Mme Christine FAUQUEMBERGUE**, Directrice, **M. Christophe MATHIEU**, Directeur, **M. Stéphane BERNARD**, Directeur, **M. Stéphane HEYRAUD**, Directeur et **M. Sylvain ATTARD**, Directeur à Limoges Métropole.

N° 25899

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5211-5.

Mé la délibération n°12 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

**CONSIDÉRANT** que la Présidente peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité par ordre, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant aux Présidents.

**CONSIDÉRANT** que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables à Limoges Métropole.

**CONSIDÉRANT** que Mme Christine FAUQUEMBERGUE assure les fonctions de Directrice des mobiliers au sein du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables.

**CONSIDÉRANT** que M. Christophe MATHIEU assure les fonctions de Directeur de l'aménagement durable du territoire au sein du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables.

**CONSIDÉRANT** que M. Stéphane BERNARD assure les fonctions de Directeur de l'équipement de l'espace public au sein du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables.

**CONSIDÉRANT** que M. Stéphane HEYRAUD assure les fonctions de Directeur de la voirie au sein du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables.

**CONSIDÉRANT** que M. Sylvain ATTARD assure les fonctions de Directeur de l'exploitation de l'espace public au sein du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er** - Délégation est donnée, sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables, pour la signature des documents suivants :

- Rapport et/ou analyse des offres des marchés publics du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables ;


- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables.

Tout acte de commande, y compris sous le logiciel RHODEE et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics autres que ceux qui précèdent ainsi qu'en outre compris sous le 3000 4 HT et 40 300 4 HT du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe, Mme Christine FAUQUEMBERGUE Directrice, M. Christophe MATHIEU Directeur, M. Stéphane BERNARD, Directeur, M. Stéphane HEYRAUD, Directeur et M.

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 25899.pdf  
(.pdf, 158,4 Ko)

 TÉLÉCHARGER

